

DELIBERATION N° 95/01-09 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/AGENT QUALIFIE DU PATRIMOINE

*Monsieur REMY, Adjoint délégué au Personnel, informe l'Assemblée de la réussite de Madame MARQUET Christine à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent qualifié du patrimoine.*

*L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude en date du 19 Décembre 1994 appelle une modification de situation.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- d'accorder à Madame MARQUET l'avancement au grade d'agent qualifié du patrimoine à compter du 1er Janvier 1995,*
- de créer ce poste,*
- de supprimer le poste d'agent du patrimoine de 2ème classe,*
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 1995.*